REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-006 DU 20 JANVIER 1999

Chargeant **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,** Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de **Monsieur Kolawolé A. IDJI,** Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 19 Janvier 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 19 Janvier 1999, **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,** Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Kolawolé A. IDJI ;**

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - MAEC4 - MJLDH4 - SGG4- Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1